

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2017008

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 18/05/2017

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : ZAC Canal - Porte d'Aubervilliers : Déclassement du domaine public d'une partie de la rue de la Haie Coq à Aubervilliers d'une superficie de 486 m² - Cession d'une partie de la rue de la Haie Coq à Aubervilliers d'une superficie de 486 m² au profit de la SEM Plaine Commune Développement

EXPOSE :

La ZAC Canal est entrée depuis quelques années dans une phase opérationnelle comme en témoignent les différents projets réalisés : le centre commercial, les programmes de bureaux, de logements et dans un avenir proche la résidence étudiante, le Fashion Center et le siège de Véolia.

Le projet de construction porté par le groupe CHANEL dans ce secteur nécessite le déclassement de la partie de la rue de la Haie Coq comprise entre la rue Anne-Marie Fettier et le prolongement de la rue de la Haie Coq sur le territoire de la ville de Paris, et correspondant à une parcelle de 486 m² telle que figurant sur le plan en annexe, appartenant au domaine public communal, afin de pouvoir être cédée à la SEM Plaine Commune Développement, aménageur de la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers.

La procédure de déclassement de portion de la rue de la Haie Coq située entre l'avenue Victor Hugo et la rue Madeleine Vionnet a d'ores et déjà conduit à la réalisation d'une enquête publique à l'issue de laquelle le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable. La partie de la rue de la Haie-Coq susmentionnée de 486 m² est située dans la portion objet de l'enquête publique.

La rue de la Haie Coq étant une voirie aménagée et ainsi affectée au domaine public routier de la Commune, elle a été mise à disposition de Plaine Commune dans le cadre du transfert de la compétence « voirie ».

Aussi, Plaine Commune a préalablement constaté l'inutilité la portion de la rue de la Haie Coq susmentionnée à l'exercice de ses compétences et autorisé la désaffectation par décision n°DP-17/124 du 21 avril 2017.

Cependant, la voie en question étant encore utilisée par un riverain elle sera fermée à la circulation, et donc désaffectée, ultérieurement ainsi que le permet désormais

l'article L 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques. Cette désaffectation prendra effet dans un délai maximum de six mois à compter de la présente délibération de déclassement.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le déclassement du domaine public communal, et sa désaffectation ultérieure dans un délai maximum de six mois à compter de la présente délibération de déclassement, de la partie de la rue de la Haie Coq comprise entre la rue Anne-Marie Fettier et le prolongement de la rue de la Haie Coq sur le territoire de la ville de Paris, et correspondant à une parcelle de 486 m² telle que figurant sur le plan en annexe.

- d'approuver la cession de la partie de la rue de la Haie Coq comprise entre la rue Anne-Marie Fettier et le prolongement de la rue de la Haie Coq sur le territoire de la ville de Paris, et correspondant à une parcelle de 486 m² telle que figurant sur le plan en annexe, au profit de la SEM Plaine Commune Développement au prix de 24 500 €.

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 MAI 2017

Présents :..... 27

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 18 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 mai 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAoui, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, MM VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. SANON Guillaume
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. RUER Marc
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. KARROUMI Sofienne	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. BEAUDET Pascal
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAÏRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

Mme AISSAOUI Djamila à donné procuration à Mme CHERET Magali à partir de la question n°81

M. RACHEDI Hakim étant arrivé à partir de la question n°81

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mme RABAH Hana, M. AIT-BOUALI Omar, Mme ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LE NOURY Nadia.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Séance du Conseil Municipal du 18/05/2017

N° 101-1

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2017008

Signataire : AD

OBJET : Cession d'une partie de la rue de la Haie Coq à Aubervilliers d'une superficie de 486 m², au profit de la SEM Plaine Commune Développement

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune du 24 juin 2003 approuvant la création de la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 7 avril 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2017 relative au déclassement du domaine public communal de la partie de la rue de la Haie Coq comprise entre la rue Anne-Marie Fettier et le prolongement de la rue de la Haie Coq sur le territoire de la ville de Paris, et correspondant à une parcelle de 486 m² ;

Considérant que la ZAC Canal est entrée depuis quelques années dans une phase opérationnelle comme en témoignent les différents projets réalisés : le centre commercial, les programmes de bureaux, de logements et dans un avenir proche la résidence étudiante, le Fashion Center et le siège de Véolia ;

Considérant que l'intérêt de céder au profit de la SEM Plaine Commune Développement la partie de la rue de la Haie Coq compris la rue Anne-Marie Fettier et le prolongement de la rue de la Haie Coq sur le territoire de la ville de Paris, et correspondant à une parcelle de 486 m² afin de permettre la réalisation du projet de construction porté par le groupe CHANEL dans ce secteur ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder la partie de la rue de la Haie Coq comprise entre la rue Anne-Marie Fettier et le prolongement de la rue de la Haie Coq sur le territoire de la ville de Paris, et correspondant à une parcelle de 486 m² telle que figurant sur le plan en annexe.

FIXE le prix de cession à 24 500 €.

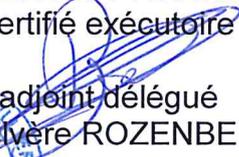
AUTORISE la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.


L'adjoint délégué
Silvere ROZENBERG


Reçu en préfecture le : 19/05/2017

Publié le : 19/05/2017

Certifié exécutoire le : 19/05/2017


L'adjoint délégué
Silvere ROZENBERG
